

---

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
A ARCON – LE 17 OCTOBRE 2022**

---

**Présents** : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Ms E. GUINCHARD P. MILLON, C. BOURDENET qui sont excusés.

M. A. PELLEGRINI a donné pouvoir à Mme L. LAMBERT

Mme la Présidente soumet à l'Assemblée pour approbation, le Procès-Verbal du précédent Conseil communautaire, en précisant qu'une rectification doit y être apportée, dans la mesure où M. Olivier BILLOT était effectivement présent.

Sans autre observation, le P.V. de la réunion du 29 août 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

### **I – VALIDATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE DE SKI DE FOND**

Mme la Présidente expose à l'Assemblée la nécessité de valider les tarifs de la Redevance de Ski de Fond, à chaque nouvelle saison.

Elle rappelle que ces tarifs sont proposés par l'association Espace Nordique Jurassien pour l'ensemble du Massif. Néanmoins chaque secteur reste autonome pour les Pass secteur CC Montbenoit. Et à ce propos, il est proposé d'augmenter leur montant à 50 Euros.

Les tarifs proposés sont les suivants :

<b>Type de Redevances</b>	<b>Conditions</b>		<b>Tarifs N - 1</b>	<b>Tarifs 2022</b>
<b>NORDIC PASS ADULTE – Promo</b>	Réciprocité à 100 % avec les Massifs français et Suisse –	à partir de 17 ans	180 €	<b>180 €</b>
<b>NORDIC PASS ADULTE</b>	Réciprocité à 100 % avec les Massifs français & Suisse –		210 €	<b>210 €</b>
<b>NORDIC PASS JEUNE - Promo</b>	Réciprocité à 100 % avec les Massifs français et la Suisse –	De 6 à 16 ans inclus	60 €	<b>65 €</b>
<b>NORDIC PASS JEUNE</b>	Réciprocitaire à 100 % avec les Massifs français et la Suisse		70 €	<b>75 €</b>
<b>PASS SAISON MDJ – Promo 1</b>	Réciprocitaire à 100% avec les sites Massif du Jura et la Suisse	à partir de 16 ans	96 €	<b>104 €</b>
<b>PASS SAISON MDJ – Promo 2</b>	Réciprocitaire à 100% avec les sites Massif du Jura et la Suisse		106 €	<b>121 €</b>
<b>PASS SAISON MDJ</b>	Réciprocitaire à 100% avec les sites Massif du Jura et la Suisse		116 €	<b>132 €</b>
<b>PASS SAISON MDJ – Jeune - Promo</b>	Réciprocitaire à 100% avec les sites Massif du Jura et la Suisse –	de 06 à 15 ans inclus	46 €	<b>49 €</b>
<b>PASS SAISON MDJ – Jeune</b>	Réciprocitaire à 100% avec les sites Massif du Jura et la Suisse – à partir		41 €	<b>44 €</b>
<b>PASS HEBDO MDJ - Adulte</b>	Pour toutes activités nordiques	à partir de 16 ans	46 €	<b>46 €</b>
<b>PASS HEBDO MDJ - Jeunes</b>	Pour toutes activités nordiques	de 06 à 15 ans inclus	30 €	<b>30 €</b>

<b>CARTES SECTEURS CCCM</b>	Valable sur les 4 Sites nordiques CCCM		46 €	<b>50 €</b>
<b>SEANCE – P Tarif</b>			6 €	<b>6 €</b>
<b>SEANCE - Réduite</b>			4 €	<b>4 €</b>

Pour conclure, elle précise que les Conventions de Mandat pour la Vente des Redevances de Ski de Fond sont reconduites avec chaque association, gestionnaire de Site pour une durée de 3 ans, mais légèrement allégée en terme de pièces comptables

⇒ Le Conseil communautaire à l'unanimité valide les grilles tarifaires propositions ainsi que la signature des Conventions de Mandat avec chaque Site, mises à jour dans un souci de simplification.

## II – CONTRACTUALISATION - P@C 25 2022/2028

---

Mme la Présidente expose à l'Assemblée que le Contrat P@C 25 doit être signé avec le Département d'ici la fin de l'Année. Au préalable, il doit être acté par chaque E.P.C.I. en validant les Axes prioritaires de Développement ainsi que la Clé de répartition entre les Volets : Dynamique Territoriale et Vie locale.

Validation des Axes prioritaires, qui émergent suite au recensement des projets communaux, les axes prioritaires émergents sont les suivants :

- Développement des Equipements scolaires, périscolaires et de petite Enfance
- Aménagement des Espaces publics, pour la Valorisation du Cadre de Vie et le Développement des Mobilités douces
- Rénovation des bâtiments publics dans une logique de transition écologique et Promotion des Energies renouvelables

Quant au Principe de Répartition des Crédits sur la base de l'Enveloppe pluriannuelle de 6 ans pour un montant 2 650 000 €, elle est la suivante :

**60 % : Dynamique territoriale**, soit 1 590 000 €, soumis à l'appréciation de l'instance de Programmation

**40 % : Vie locale**, soit 1 060 000 €, déposés auprès des services du conseil départemental au fil de l'Eau.

⇒ Cet exposé entendu, le Conseil communautaire valide à l'unanimité les axes prioritaires du Contrat C@P 25 en adéquation avec les besoins d'un Territoire dynamique, ainsi que la clé de répartition.

Elle indique par ailleurs qu'une Démarche identique de Contrats Territoriaux est engagé à l'échelle de la Région B.F.C. – Contrats Territoriaux Conseil Régional B.F.C. et que c'est à l'échelle du Pays du Haut Doubs que le Dossier sera déposé.

Plusieurs axes thématiques sont identifiés :

- Adaptation au changement climatique
  - Développement de l'Offre de Services à la population
  - Accès à la santé pour tous :
  - Favoriser les mobilités actives du quotidien
  - Axe proposé par le Territoire
- Stratégie thématique correspondant à une priorité locale : à définir  
Possibilité de réaliser des expérimentations

## III – ATTRIBUTION DU M.A.P.A STATION D'EPURATION DE ARC-SOUS-CICON

---

Madame la Présidente rappelle le contexte ,à savoir qu' une nouvelle Consultation a du être engagée dans la mesure où les offres ne pouvaient être prises en compte, faute de réponse à la solution de base par l'un des candidats. Le principe de Concurrence n'étant pas respecté

La Remise des Offres était prévue pour le 09 septembre et 2 Offres sont recensées : HYDREA et BP2E / Construction DEGIORGI . A l'issue de l'Ouverture des Plis qui s'est déroulée ce lundi 17 octobre, les membres estiment ne pas disposer d'informations suffisantes pour juger des Offres.

Il est donc convenu d'organiser une audition des candidats pour mieux comprendre les spécificités de leur projet, dans la mesure où chacun conçoit un Ouvrage en fonction des besoins de la Collectivité

⇒ Il est donc décidé de sursoir à statuer.

#### **IV - ADAPTATION DES ATTRIBUTIONS DE DELEGATION A LA PRESIDENTE**

---

Parmi les Délégations de Compétences au profit de la Présidente au titre de l'article du L 5211-10 C.G.C.T., il est proposé d'augmenter le montant des lignes de Trésorerie auquel il est possible de recourir jusqu'à hauteur de 600 000 €

Mme la Présidente expose que cette augmentation de plafond se justifie par le décalage des versements de subvention qui tendent à s'allonger.

⇒ A l'unanimité, le Conseil communautaire valide cette modification et délègue tout pouvoir à la Présidente, afin de contracter des lignes de trésorerie dans un plafond annuel de 600 000 €

#### **V - POINT FINANCIER SUR LES INVESTISSEMENTS EN COURS**

---

**Sentiers Rive droite Source de la Loue :** Il importe de modifier le Montant du Dossier Demande de Subvention pour y intégrer les travaux de sécurisation réalisés en 2021 à hauteur de 54 831.40 € HT, la contribution de la CC Loue Lison étant acquise pour la somme de 8 749 €

Pour information, les deux projets d'équipements structurants sportifs sont sur le point d'être achevés (Halle sportive de Arc) et d'ici la mi-décembre (Terrain synthétique)

#### **VI - INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES**

---

##### **Frais de Déplacement – Agent CCCM**

Mme la Présidente expose à l'Assemblée qu'il convient d'autoriser le remboursement des frais de déplacement effectués par Mme Carine VERDANT.

##### **Ajustements budgétaires**

Afin de procéder au règlement des dernières contributions intercommunales, il est proposé d'effectuer le Virement de Crédits suivant

Budget CC : Contributions & Participation : + 27 000 €

Constatation de Recettes supplémentaires : +27 000 €

Pour terminer, Mme la Présidente propose d'évoquer prochainement la question de Evolution des Compétences, pour anticiper la problématique Eau, qui se dessine au plus tard en 2026.

Une première étape consisterait à intégrer la Compétence schéma, qui ne préjuge en rien d'un engagement financier ultérieur.

Avant de conclure, Mme VIENNET présente aux élus présents Mme Carine VERDANT, en charge de la Gestion comptable.

